



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN**

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 1A

Objet : Mise en location du logement communal situés 4, rue de la Fuie

(...)

A - Fixation du loyer

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1° - fixe le loyer du logement de type T4 situé 4, rue de la Fuie à 550 Euros par mois ;

2° - autorise madame le maire ou son représentant à signer le bail correspondant.



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,

Nathalie DUPONT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN**

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 2

Objet : Mise à disposition de la salle de la Chanterie au profit de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » afin d'y accueillir un centre de vaccination anti-covid 19 : convention de partenariat

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention de partenariat relative à la mise à disposition de la salle municipale « La Chanterie » au profit de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » afin d'y accueillir un centre de vaccination anti-covid 19 à compter de janvier 2022 (Cf. Procès-verbal du 13 décembre 2021).

Aux termes de cette convention de partenariat, la Communauté de Communes s'engage à :

- Régler une somme forfaitaire de 730 Euros par mois pour la location de la salle ;
- Régler une somme forfaitaire de 380 Euros par mois pour la réalisation du ménage ;
- Rembourser les dépenses engagées par la Commune pour équiper la salle (Wifi et alarme), sur présentation des factures correspondantes.

La durée de la campagne de vaccination n'étant pas connue, la convention serait conclue pour une durée indéterminée.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20220119-DELCM2022I2-DE
en date du 21/01/2022 ; REFERENCE ACTE : DELCM2022I2

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,

Nathalie DUPONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN**

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laëtitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 3

Objet : Déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Commune : signature avec la société SARTEL THD d'une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

Monsieur FOUQUERAY rappelle qu'il y a plusieurs mois de cela, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Commune, une armoire technique de télécommunication (de couleur verte) de 2 mètres carrés, une chambre L4T et des fourreaux ont été mis en place sur la pointe nord du terrain d'assiette de l'ancienne menuiserie que la Commune vient d'acquérir (Cf. Procès-verbal du 10 février 2021).

Le terrain correspond à la parcelle cadastrée section AC n° 6 située 8, rue de la Fuie.

Cette implantation a été effectuée avec l'accord de l'ancien propriétaire.

La société AXIONE (en charge du déploiement de la fibre sur notre territoire) demande à la Commune de bien vouloir signer avec la société SARTEL THD une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation de ces équipements de communications électroniques.

C'est en effet la société SARTEL THD qui a pour mission d'établir et d'exploiter un Réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné sur la zone d'initiative publique du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique pour une durée 30 ans.

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature et sera conclue jusqu'à la fin de la délégation de service public confiée à la société SARTEL THD, soit jusqu'au 9 janvier 2049.

La Commune percevra une redevance d'un montant global annuel forfaitaire non actualisable et non révisable de 20 Euros payée à terme échu à la date d'anniversaire de la prise d'effet de la convention.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,

Nathalie DUPONT





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN**

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 4

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022

Madame le maire expose que préalablement au vote du budget primitif de 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et /ou urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

		Montants B.P 2021	Montants de l'ouverture des crédits 2022
Chapitre 20 - immobilisations corporelles		38 950,20 €	9 700,00 €
Article 2031	Frais d'études	29 625,20 €	7 400,00 €
Article 2051	Concession et droits similaires	9 325,00 €	2 300,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		495 829,56 €	123 250,00 €
Article 2111	Terrains nus	16 000,00 €	4 000,00 €
Article 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 300,00 €	1 000,00 €
Article 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	25 500,00 €	6 300,00 €
Article 2132	Immeubles de rapport	268 400,00 €	67 100,00 €
Article 2135	I.G.A.C.*	50 360,79 €	12 500,00 €
Article 2151	Réseaux de voirie	41 593,20 €	10 300,00 €
Article 2152	Installations de voirie	7 705,17 €	1 900,00 €
Article 21531	Réseaux d'adduction d'eau	28 000,00 €	7 000,00 €
Article 21533	Réseaux câblés	1 008,00 €	250,00 €
Article 21534	Réseaux d'électrification	3 200,00 €	800,00 €
Article 21538	Autres réseaux	9 142,80 €	2 200,00 €
Article 21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00 €	1 000,00 €
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage	7 960,00 €	1 900,00 €
Article 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 278,80 €	300,00 €
Article 2184	Mobilier	7 820,00 €	1 900,00 €
Article 2188	Autre immobilisations corporelles	19 560,80 €	4 800,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		2 588 312,40 €	646 900,00 €
Article 2313	Constructions	192 772,47 €	48 100,00 €
Article 2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 335 539,93 €	583 800,00 €
Article 238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €
Total		3 123 092,16 €	779 850,00 €

*I.G.A.A.C : Installation générales, agencements, aménagements des constructions

Il est donc demandé au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
 Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,
 Nathalie DUPONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaients présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 5

Objet : Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes

Madame GRES expose que monsieur le Recteur de l'académie de Nantes a invité notre Commune à rejoindre le groupement de commandes qui lancera le prochain marché public de l'espace numérique de travail (ENT) e-primo 2022-2026.

Seules les Communes qui prendront part au prochain marché public pourront bénéficier de conditions tarifaires préférentielles pour les 4 prochaines années.

En période de crise sanitaire, l'ENT e-primo est un vecteur facilitant la mise en œuvre de la continuité pédagogique et la communication école-familles.

Pour rappel, le groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN » ne bénéficie pas actuellement d'un accès à e-primo.

Le 7 avril 2021, le conseil avait délibéré pour solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets de l'État pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. La réponse ayant été favorable, notre Commune va pouvoir bénéficier d'une aide pour équiper en Wifi l'école élémentaire du groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN », et d'une aide pour adhérer à ENT e-primo.

Le renouvellement du marché de l'espace numérique de travail (ENT) e-primo est une opportunité pour rejoindre le groupement de commandes.

Pour ce faire, la Commune doit signer avec le rectorat une convention d'adhésion au groupement de commande.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,

Nathalie DUPONT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Dupont', is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de BELLIGNY' and '19000'.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN**

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 6

Objet : Dématisation des actes pour le contrôle de légalité et dématérialisation des marchés publics et accords-cadres : Renouvellement des adhésions aux plateformes de téléservices

Madame le maire explique que dans le cadre du développement de l'administration électronique, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de téléservices :

- « Sarthe légalité » pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, d'une part

Et

« Sarthe marchés publics » pour la dématérialisation des marchés publics, d'autre part.

Notre Commune a adhéré, par convention avec le Département, aux deux plateformes pour la période 2018-2021.

Le Département, lors de sa Commission permanente du 17 décembre 2021, a reconduit cette mise à disposition à titre gratuit à partir de 2022 (durée 2022-2027).

En conséquence, il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser madame le maire son représentant à signer une nouvelle convention avec le Département avec la double adhésion « Sarthe légalité » et « Sarthe marchés publics ».

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20220119-DELCM2022I6-DE
en date du 21/01/2022 ; REFERENCE ACTE : DELCM2022I6
Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire son représentant à signer une nouvelle convention avec le Département avec la double adhésion « Sarthe légalité » et « Sarthe marchés publics ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,

Nathalie DUPONT





Laigné en Belin

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 7

Objet : Avis de publicité pour une occupation temporaire du domaine public, suite à une manifestation d'intérêt spontanée (distributeur automatique)

La Commune a été sollicitée pour l'occupation d'une partie de son domaine public en vue de la mise en place puis de l'exploitation d'un distributeur automatique de produits fermiers.

Un avis doit être publié pour porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les démarches d'autorisation d'urbanisme et les démarches de raccordement au réseau d'électricité seront à la charge du lauréat.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20220119-DELCM2022I7-DE
en date du 21/01/2022 ; REFERENCE ACTE : DELCM2022I7

Le conseil est invité à approuver le projet d'avis de publicité joint en annexe, qui détaille :

- L'objet de l'avis,
- Les modalités d'occupation du domaine public (date de mise à disposition prévisionnelle, durée, montant de la redevance annuelle prévisionnelle 2022),
- Les modalités d'envoi de la candidature,
- Les critères d'attribution.

Le conseil municipal approuve le projet par 18 voix pour et 1 abstention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois

Le maire,

Nathalie DUPONT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke, is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains illegible text and a central emblem.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAIGNE EN BELIN**

Réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2022

Date de Convocation : 12 janvier 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane.

Excusés : HAIES Dominique (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), BARTHES Renaud (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Secrétaire de séance : JOUSSEAU Morgane.

Délibération n° 9

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec la société CENOVIA dans le cadre de l'opération Mouv' n Go pour bénéficier de tarifs préférentiels pour le stationnement

Monsieur FOUQUERAY expose que la Commune a signé, il y a deux ans, une convention de partenariat avec la société CENOVIA dans le cadre de l'opération Mouv'n Go pour le stationnement à un tarif préférentiel de ses véhicules électriques dans les parkings République, Jacobins, Quinconces P2 et Gare sud P2 au Mans.

La durée de validité de la convention est prorogable d'année en année par avenant.

Cette convention ayant pris fin en décembre 2021 (suivant les termes d'un avenant n° 1), la société CENOVIA nous a interrogés pour savoir si nous voulions renouveler le partenariat pour 2022.

Une réponse favorable ayant été donnée, la société CENOVIA nous a adressé un avenant n° 2 à la convention qui proroge d'une année encore sa durée de validité, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20220119-DELCM2022I9-DE
en date du 21/01/2022 ; REFERENCE ACTE : DELCM2022I9
Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant n° 2 et autorise madame le maire ou son représentant à le signer.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Date d'affichage en Mairie : à compter du 21 janvier 2022 et durant 2 mois



Le maire,
Nathalie DUPONT